

REMISE À NIVEAU S.S.I.A.P. 1

DUREE DE LA FORMATION

Remise à niveau (après 3 ans de non activité) : 21 heures

Recyclage : 14 heures tous les 3 ans

NOMBRE DE STAGIAIRES

4 Minimum - 12 Maximum

PRE REQUIS ET CONDITIONS D'ACCES

- Être titulaire du SSIAP 1 et ne pas pouvoir justifier d'une période de 1607 heures de travail dans la fonction durant les 36 derniers mois
- Être titulaire AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité
- Présenter un certificat d'aptitude médicale datant de moins de 3 mois (avant l'entrée en formation)
- Compréhension et retranscription de la langue française

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Vérification triennale des acquis des agents de sécurité incendie en fonction ou pouvant justifier d'une période de 1607 heures de travail dans la fonction durant les 36 ans mois.

Maintenir les compétences et prendre en compte les évolutions de la réglementation nécessaires à la fonction d'agent de sécurité.

CONTENU DE LA FORMATION

Conforme au programme défini dans l'arrêté du 02 Mai 2005 et ses aménagements futurs, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur (Annexe 2)

- Fondamentaux de Sécurité Incendie Prévention
- Évolution de la réglementation en matière de prévention
- Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- Exploitation du PC sécurité
- Ronde de sécurité et surveillance des travaux

VALIDATION

Test de connaissances et bilan pédagogique validé par le directeur des formations.

Attestation de Remise à Niveau SSIAP 1 pour les titulaires de la qualification SSIAP 1

EQUIPES PEDAGOGIQUES

Les formations sont placées sous la responsabilité du responsable pédagogique Monsieur Drillet Éric
Intervenants avec une qualification minimum de : SSIAP 3 (ou équivalent) ou SSIAP 2 (ou équivalent) ou BREVET DE PREVENTION ou DUT Hygiène et Sécurité

LIEU DE FORMATION

Centre de formation situé en Normandie à Lisieux

TARIFS

Nous consulter